



Bienvenue au Lycée Antoine de Saint Exupéry

PROCEDURE D'INSCRIPTIONS 2022/2023

L'inscription doit se faire au lycée, en présence de l'élève pour la prise de photo et d'un responsable légal, même si vous avez procédé à une télé inscription.

Pièces à joindre au dossier d'inscription :

➤ **POUR LA SCOLARITE**

- Le dossier scolaire s'il est en votre possession
- La fiche scolarité
- Les photocopies des 3 bulletins de l'année 2021/2022
- La photocopie intégrale du livret de famille
- Jugement de divorce en cas de garde d'enfant**
- La photocopie du justificatif d'adresse (facture d'eau, d'électricité ou quittance de loyer)
- Pour une entrée en Terminale ou en 1^{ère} l'attestation de réussite aux examens (Relevé de note du Bac ou EAF)

+ Pour les BTS

- L'attestation d'admission de Parcoursup
- L'attestation de réussite aux examens (relevé de notes Bac) à fournir dès l'obtention du document
- L'avis d'attribution conditionnelle de bourse du CROUS (si elle est en votre possession)

➤ **POUR LE SERVICE INTENDANCE**

- La fiche d'inscription au service de restauration
- Un RIB** (nom prénom de l'élève au dos)

➤ **SANTE**

Le carnet de santé et des vaccinations sera à présenter à l'infirmier.

Si votre enfant est atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap pouvant nécessiter une prise de médicaments durant le temps scolaire ou d'aménagements particuliers, prenez contact avec l'infirmier scolaire dès la rentrée pour la mise en place d'un PAP : projet d'accueil personnalisé.

➤ **INTERNAT pour les élèves de la filière Professionnelle et les étudiants en BTS.**

- Formulaire de demande d'inscription à l'internat. Les élèves dont le lieu de résidence ne se situe pas dans la zone de recrutement du lycée peuvent faire une demande auprès du chef d'établissement sous couvert des CPE. Ces demandes feront l'objet d'un entretien préalable avec un CPE. L'attribution d'une place est soumise à l'appréciation du chef d'établissement et n'est en aucun cas automatique. Le comportement de l'élève dans son établissement d'origine sera apprécié. Les demandes pour des motifs autres que géographiques doivent également être déposées avant la fin du mois de juin, elles ne sont pas prioritaires. L'inscription à l'internat est subordonnée à la présence d'un correspondant habitant les communes des Avirons, L'Etang Salé ou St Leu.

➤ **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- 5 euros pour l'adhésion facultative à la Maison Des Lycéens + une photo pour la carte de membre
- La cotisation à l'UNSS est de 20 euros pour l'année. Payable en début d'année au professeur d'EPS.

➤ **MANUELS SCOLAIRES :**

- Sections professionnelles : à la rentrée auprès des enseignants
- Sections Générale et Technologique : contacter directement les associations de parents d'élèves

(Bibliobus GPI 06 92 84 62 94 OU la FCPE 06 92 21 77 65 ou 06 92 24 97 04)